



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2010**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 15 NOVEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce
quinzième jour du mois de novembre 2010, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Madame la trésorière adjointe Julie Cloutier
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Sept personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2010
4. Rapport sur la situation financière et les orientations générales du prochain budget 2011
5. Période de questions sur le rapport présenté par M. le maire, Jacques Marcotte
6. Renouvellement d'emprunts temporaires
7. Tarification hiver 2010-2011 parc du Grand-Héron
8. Lecture et adoption d'un règlement amendant le règlement 891-2003 relatif au stationnement
9. Adoption d'une politique de gestion contractuelle
10. Cour municipale : M. Gilbert Beaudet
11. Paiement numéro 1 : Réfection rue Laurier
12. Mandat concept préliminaire : Modifications postes de pompage d'égout Jolicoeur et Montcalm
13. Autorisation de dépense : Achat d'un ordinateur
14. Nomination d'un responsable de la surveillance des locaux
15. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2010

16. Charte du bois
17. Suivi des dossiers par les élus
18. Autres sujets
19. Période de questions
20. Ajournement au 22 novembre 2010

Le 22 novembre 2010 – 19 h 30

21. Lecture et adoption d'un règlement : Déneigement rues de l'Orée-des-Bois et de la Source
22. Ajustement salarial : Madame Josée Quirion
23. Honoraires additionnels : Surveillance travaux route de Fossambault Nord
24. Autres sujets
25. Période de questions
26. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de novembre est reprise.

570-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 10, 14 et 16.

ADOPTÉE

571-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 8 novembre 2010 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
ET LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET 2011

Monsieur le maire fait rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, comme le prévoit l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

Ce rapport traite des derniers états financiers au 31 décembre 2009. Il fournit des indications préliminaires quant à la situation financière de l'année en cours et il révèle les orientations générales que le conseil entend suivre lors de la préparation du prochain budget pour l'année 2011 et du prochain programme triennal d'immobilisations, lesquels seront adoptés le 15 décembre 2010.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2010

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présentation du rapport sur la situation financière est suivie d'une période de questions qui débute à 20 h 16.

La séance est reprise à 20 h 39.

572-2010 RENOUVELLEMENT D'EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU la recommandation de Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 12 novembre 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général à signer le billet avec la Caisse populaire Sainte-Catherine pour renouveler les emprunts temporaires relatifs aux règlements numéros 1016-2007, 1068-2009, 1074-2009 et 1084-2009 pour une période n'excédant pas dix-huit mois.

ADOPTÉE

573-2010 TARIFICATION HIVER 2010-2011
PARC DU GRAND-HÉRON

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire ;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 2 novembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter la tarification suivante pour les activités hivernales au parc du Grand-Héron :

Toutes les activités :

Gratuites pour les résidents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.
Gratuites pour les 16 ans et moins, non résidents.

Laissez-passer journalier pour les non résidents :

Pour le ski de fond :

5 \$ par jour.

Pour 2 personnes ayant la même adresse : 9 \$ par jour.

Pour la patinoire, le sentier de glace et la glissade :

5 \$ par jour.

Pour 2 personnes ayant la même adresse : 9 \$ par jour.

Laissez-passer saisonnier pour les non résidents :

Pour le ski de fond :

30 \$ pour la saison.

Pour 2 personnes ayant la même adresse : 50 \$ pour la saison.

Pour la patinoire, le sentier de glace et la glissade :

30 \$ pour la saison.

Pour 2 personnes ayant la même adresse : 50 \$ pour la saison.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2010

574-2010

LECTURE ET ADOPTION DU
RÈGLEMENT N° 1134-2010
MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT N° 891-2003
CONCERNANT LE STATIONNEMENT

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire et d'intérêt public de modifier, selon les dispositions de la Loi sur les compétences municipales, le règlement numéro 891-2003 concernant le stationnement ;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 8 novembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1134-2010, lequel décrète ce qui suit, à savoir :

RÈGLEMENT N° 1134-2010

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'article 5 du règlement numéro 891-2003 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public et dans les stationnements appartenant à la Ville entre 23 h et 7 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Ville.

Il est aussi interdit à toute heure du jour, durant cette même période, de laisser tout véhicule stationné ou immobilisé sur le chemin public, durant les opérations de déneigement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 15^e jour du mois de novembre 2010.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

575-2010

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la loi sur les cités et villes, en vertu duquel la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la Ville;

ATTENDU le dépôt d'une telle politique, en vue de son adoption ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil adopte la politique de gestion contractuelle comme elle a été présentée.

ADOPTÉE

576-2010

PAIEMENT NUMÉRO 1 :
RÉFECTION RUE LAURIER

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Philip Mercier, ingénieur, de la firme Génio, experts-conseils, en date du 4 novembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à « Les Entreprises Ernest Beaudoin Ltée » au montant de 173 243,45 \$. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes.

La dépense est imputée au règlement numéro 1124-2010.

La retenue à comptabiliser se chiffre à 19 249,27 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

577-2010

MANDAT CONCEPT PRÉLIMINAIRE :
MODIFICATIONS POSTES DE POMPAGE D'ÉGOUT
JOLICOEUR ET MONTCALM

ATTENDU que le programme d'immobilisations 2010 prévoit un budget de 150 000 \$ pour modifier et/ou remplacer certains équipements aux postes de pompage d'égout Jolicoeur et Montcalm;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'accorder un mandat à une firme de génie-conseil pour procéder à la conception préliminaire des travaux devant être exécutés et d'en évaluer le coût, ces documents étant nécessaires à l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant les travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Roche Ltée, groupe-conseil, selon les détails de la proposition de service transmise par monsieur Michel Tremblay, ingénieur, en date du 4 novembre 2010, pour procéder à la conception préliminaire et à l'estimation des coûts des travaux devant être effectués aux postes de pompage d'égout Jolicoeur et Montcalm.

Cette dépense, soit 9 925 \$, taxes en sus, est imputée au poste budgétaire numéro 02-414-01-411 (mandats ingénieurs-eaux usées) après y avoir transféré un montant de 613 \$ du poste budgétaire numéro 02-414-00-526 (entretien des équipements).

Le dépassement budgétaire pourra être renfloué, en partie, par le règlement décrétant les travaux soit un maximum de 5 % du montant du règlement.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2010

578-2010

AUTORISATION DE DÉPENSE :
ACHAT D'UN ORDINATEUR

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 12 novembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur de bureau pour le poste de préposée à l'accueil à la mairie et le transfert de ce poste informatique à l'inspectrice-adjointe.

Le coût pour l'achat et la configuration des deux postes totalise 1 430 \$, taxes en sus, réparti comme suit :

- Achat ordinateur : 930 \$
- Configuration nouveau poste : 250 \$
- Configuration poste inspectrice adjointe : 250 \$

La dépense est imputée au fonds de roulement remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE

579-2010

APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES A PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 12 novembre 2010, laquelle totalise la somme de 82 842,77 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Aucune intervention.

Il est 21 h 01.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2010

580-2010

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 22 novembre 2010 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 h 23.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses
autorisées par résolution lors de la séance du 15 novembre 2010.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier